

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX

Le trente août deux mil vingt deux à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT- Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE -

Excusés : Thierry LANNES - Catherine VIDAL - Jean-François POUMIER

Absents non excusés : /

Madame Carla AFONSO est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 août 2021

### Délibération n° 04082022 DEPLACEMENT DES POUBELLES DU CIMETIERE

Suite aux nuisances olfactives, sonores et visuelles que représentent les poubelles devant le cimetière, évoquées plusieurs fois en conseil municipal, il a été demandé à un technicien « déchet tri et collecte » de Tulle Agglo de venir voir où il pouvait être envisagé de les déplacer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix et 1 « abstention » :

➤ **VALIDE** l'emplacement proposé, à savoir à quelques mètres de l'entrée du nouvel accès qui a été créé dans le pré derrière la BEZ.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Préfecture de TULLE le .....

Publication le .....

Le Maire,

J. MOUZAT

